



Litige accident automobile

Par **BAR**, le **19/02/2009 à 16:43**

Bonjour
Suite à un accident de la circulation, j'ai envoyé un constat avec les coordonnées du conducteur de l'autre véhicule et de son assureur.
Le conducteur n'a pas signé le constat car j'étais sur une voie prioritaire, feux clignotants orange (j'ai la preuve écrite d'une administration), il arrivait d'une voie transversale et dit avoir eu le feu vert. (impossible d'après le document de l'administration)
L'accident a eu lieu il y a 1,5 mois mon assureur me dit que mon dossier ne peut être traité tant que l'autre assurance adverse ne lui aura pas envoyé la déclaration et vu l'assureur ça peut durer longtemps!!!! il a quand même envoyé plusieurs relances.
Quels sont les devoirs de mon assureur?
Que puis-je faire pour arriver à bout de ce litige?
Pour info je suis assuré au tiers. Merci pour vos conseils

Par **chaber**, le **20/02/2009 à 06:50**

Bonjour,
Je comprends votre impatience, mais votre assureur tente d'avoir la déclaration adverse, qui, si elle conforme à vos dires permettrait d'appliquer la Convention IDA en votre faveur.
Sinon, il risquerait d'y avoir un partage de responsabilité à 50/50.
Il y a toujours une solution, si votre dossier tarde trop et que l'assureur vous applique défavorablement la convention:
vous devrez lui envoyer une LR avec AR précisant que la convention selon le code civil art 1145 ne vous est pas opposable, rappelant les circonstances et les éléments qui vous sont favorables, et qu'il doit effectuer un recours contre votre adversaire en vertu des art 1382 et suivants du code civil par tout moyen y compris judiciaire selon la clause défense-recours de votre contrat (ou de protection juridique). Dans ce cas, il faut compter plusieurs mois.

Par **BAR**, le **22/02/2009** à **12:38**

Je remercie CHABER pour son aide précieuse, je vais tenter une démarche auprès de l'assureur adverse en me rendant dans son agence.rnrnCordialement